

A la même dose que ci-dessus, la terpine est un diurétique vasculaire et modifie fort avantageusement la fonction rénale si celle-ci est diminuée. A doses un peu élevées elle produit, chez les brightiques, de l'albuminurie et même de l'hématurie. M. Lépine l'emploie dans la néphrite chronique, mais avec précaution, ne dépassant pas la dose de 8 grains par jour. A dose modérée elle peut diminuer l'albuminurie et contribuer à guérir la lésion épithéliale du rein.

Enfin, à dose de 15 à 18 grains, la terpine exerce sur le système nerveux la même action qu'on obtient par des doses élevées d'essence de térébenthine. M. Lépine dit avoir ainsi guéri plusieurs névralgies et croit avoir amendé un cas d'hystéro-épilepsie.

Comme expectorant, la terpine se donne sous forme de solution alcoolique, avec addition de sirop. Comme diurétique, on l'associe au vin blanc. Les doses élevées doivent être associées à un astringent (cachou, etc.) pour empêcher la diarrhée.

De son côté, M. Dujardin Beaumetz ayant constaté que la terpine, même donnée à dose de 18 à 56 grains par jour, agissait peu comme diurétique, lui substitue le terpinol qu'il administre en capsules ou en pilules renfermant chacune 2 grains du remède. Les effets suivants ont été observés : rapide élimination du terpinol par les voies respiratoires, l'haleine conservant pendant très longtemps l'odeur spéciale du médicament ; faible élimination par les urines dans lesquelles on retrouve aussi la même odeur du terpinol, mais moins marquée. Le terpinol a donné de bons résultats à M. Dujardin-Beaumetz dans le traitement du catarrhe pulmonaire ; en même temps que l'expectoration devenait plus facile, les crachats se fluidifiaient et leur mauvaise odeur disparaissait manifestement. Pour les affections des voies urinaires, les résultats ont été presque nuls. Le terpinol serait donc, comme diurétique et modificateur des urines, très inférieur à la térébenthine.

En résumé l'on peut dire, avec l'éminent médecin de Cochin, que pour les affections catarrhales des bronches, c'est le terpinol qui occupe le premier rang et la térébenthine le dernier, tandis que pour les catarrhes des voies urinaires, c'est l'ordre inverse qui existe, la terpine occupant un rang moyen dans l'une et l'autre de ces affections.

Thalline.—Est-ce la récente discussion à l'Académie de médecine de Paris au sujet du traitement de la fièvre typhoïde qui en est la cause ? C'est possible. Toujours est-il que voilà coup sur coup trois nouveaux antipyrétiques que l'on nous propose : la kairine, l'antipyrine et la thalline. Nous avons déjà parlé des deux premières (1) ; H. Henri HUCHARD nous fait connaître la troisième (*Union médicale*, 3 janvier 1885.) La thalline, que la chimie décore, du nom de *tetrahydroparaquinanisol*, ou encore de celui de *tétrahydroparaméthylxyquinoline*, est un dérivé de la quinoline. Jacksch lui a reconnu des propriétés antifiévriales à la dose de 4 à 10 ou 15 grains ; les sels de thalline, sulfate, tartrate et chlorhydrate, jouissent des mêmes vertus antifiévriales ; la préférence doit être accordée au sulfate qui paraît plus actif que les deux autres sels. Jacksch a pu dans près de cent cas de fièvres dues à des mala-

(1). UNION MÉDICALE DU CANADA, vol. XII, p. 505.—Vol. XIII p. 342.